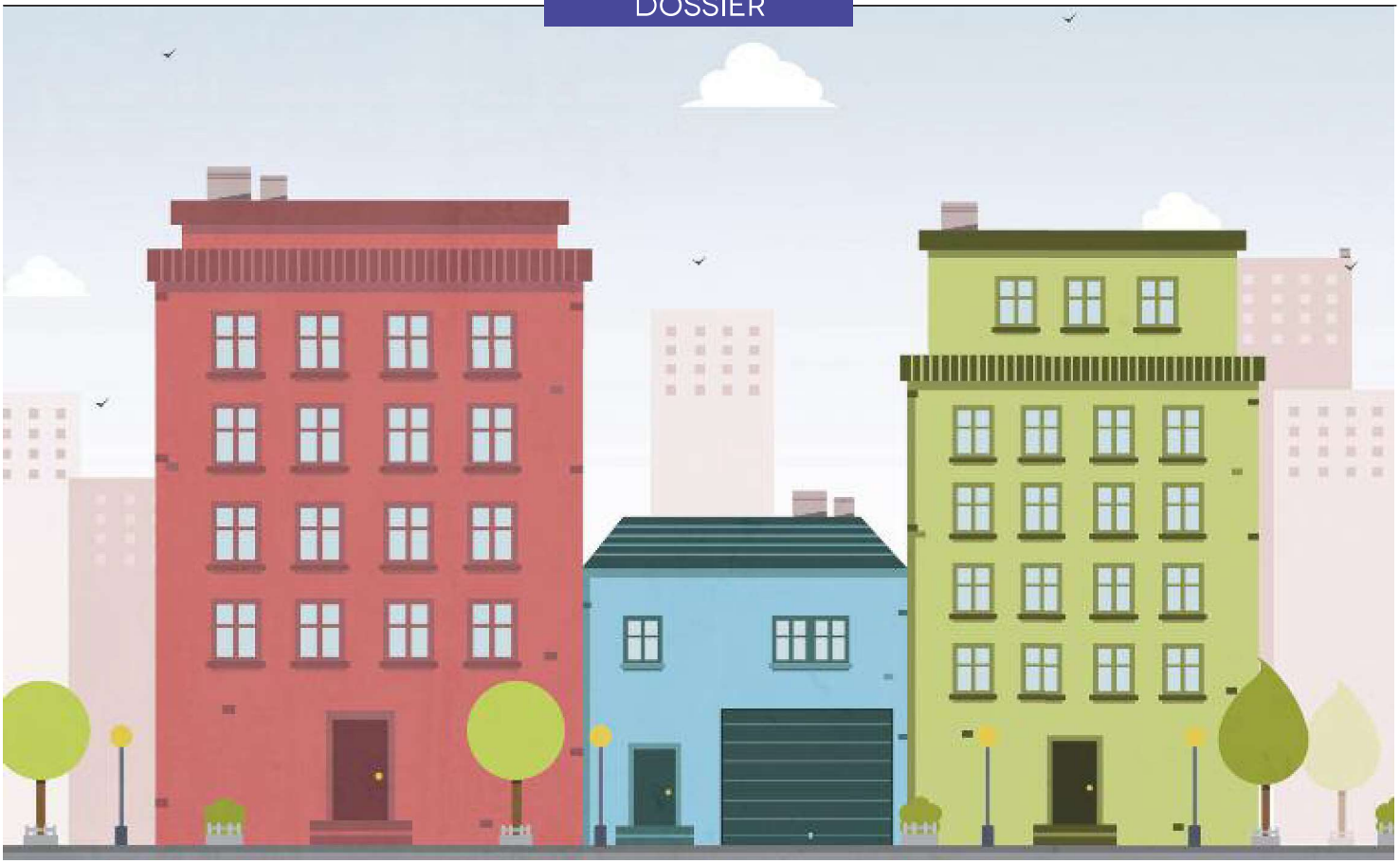

Comprendre le budget de la commune

Le budget primitif de l'année 2019 a été approuvé à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 21 mars. Il permet de prévoir l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune au cours de l'année, de définir la politique fiscale et de déterminer les principaux investissements.

Comment le budget se compose-t-il ?

→ Une section de fonctionnement à 12 368 655 €

Les dépenses de fonctionnement concernent la gestion courante des services de la municipalité : services mis à disposition des habitants, achat de matériel, entretien des bâtiments, salaire du personnel... Ces dépenses sont équilibrées par les recettes de fonctionnement qui proviennent de l'impôt et des taxes diverses, des dotations versées par l'Etat et Roannais Agglomération, des subventions et enfin des recettes municipales perçues (restaurants scolaires, droits et produits de la commune...).

→ Une section d'investissement à 5 761 366 €

Il s'agit de la part du budget consacrée aux grandes opérations qui seront réalisées dans l'année. En 2019, 3 794 000 € seront dédiés à la concrétisation des projets municipaux. Ce chiffre correspond aux dépenses réelles d'investissement hors remboursement du capital de la dette et opérations d'ordre.

BUDGET 2019 : LA FEUILLE DE ROUTE

La municipalité garde le cap d'une gestion rigoureuse, et surtout, maintient les taux d'imposition pour les Riorgeois, et ce, pour la 22e année consécutive.

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette s'élève à

5 596 980 €

La dette s'élève à

516 €

par habitant.
C'est moins que la moyenne nationale des villes de 10 000 à 20 000 habitants
(893 € par habitant, chiffres 2017).

Les priorités municipales :

→ **Maintenir le niveau d'investissement**
La capacité d'investissement de la Ville de Riorges reste effective et mobilisée. A hauteur de 3 794 000 €, elle permettra la mise en œuvre de plusieurs projets, tels que le renouvellement urbain, la rénovation de bâtiments municipaux, la réfection de la voirie ou l'acquisition d'équipements pour les écoles et les associations.

→ **Maîtriser les dépenses de fonctionnement**
La municipalité maîtrise ses dépenses de fonctionnement, notamment par la mise en place d'outils, tels que le dialogue de gestion et la prospective budgétaire et financière.

→ **Limiter le recours à l'emprunt**
Le recours à l'emprunt reste de nouveau limité en 2019 (estimé à 800 000 €) afin que la collectivité rembourse un peu plus qu'elle n'emprunte pour financer les projets d'investissement, et ce, pour poursuivre son désendettement.

Pas d'augmentation des taux d'imposition pour la 22e année consécutive

Les taux sont maintenus en 2019 pour la 22e année consécutive. Riorges est l'une des seules communes de sa strate à afficher une telle stabilité fiscale.

Taxe d'habitation : le taux reste de 11.41 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : le taux reste de 27.84 %

QUESTIONS À

Pierre Barnet
Conseiller municipal délégué aux finances

Quels sont les principes à retenir de ce budget 2019 ?

La municipalité élabore son budget avec le souci de maintenir le service quotidien aux usagers, que ce soit la vie scolaire, l'animation de la commune, les subventions maintenues aux associations ou le soin apporté au cadre de vie et aux services pour les habitants. Nous maintenons nos programmes d'investissement et cette année encore, la municipalité investira dans des opérations d'urbanisme, dans un programme de réfection de la voirie ou encore dans la rénovation de bâtiments communaux. Tout cela avec volontarisme puisqu'en 2019, comme depuis plus de vingt ans, les taux d'imposition ne sont pas augmentés.

Comment des marges de manœuvre sont-elles dégagées?

Un effort important est fait pour contenir les dépenses de fonctionnement. Pour cela, un travail autour des dialogues de gestion est mené entre élus et techniciens : chaque ligne de dépense est examinée et questionnée. Cela permet d'optimiser les ressources et d'avoir une vue d'ensemble sur les charges de fonctionnement, que nous devons contenir afin de dégager des marges de manœuvre. Preuve en est, 2 446 660 € d'autofinancement sont dégagés cette année et l'endettement reste très maîtrisé.

LES PROJETS QUI SERONT MENÉS EN 2019

ZAC DU TRIANGLE DES CANAUX

→ 310 000 €

Le projet de la ZAC du Triangle des Canaux prévoit la création de logements, de pas de portes pour locaux commerciaux ou de services ainsi que la création de stationnements et d'espaces publics. L'année 2019 verra la réalisation des divers diagnostics. Le financement de ce projet a débuté en 2016 et se poursuivra sur plusieurs années.

TRAVAUX À L'ÉCOLE DE BEAUCUEIL

→ 134 000 €

Le groupe scolaire de Beaucueil va bénéficier de la création de nouveaux sanitaires, aux normes d'accessibilité.

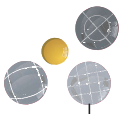

LOCAL DE LA PÉTANQUE DU VIEUX BEAULIEU

→ 230 000 €

Les travaux de construction du local de 100 m² ont débuté en février. Il sera aux normes d'accessibilité et d'usages.

Nous évoquons chaque année un contexte budgétaire contraint, qu'en est-il pour 2019 ?

L'élaboration budgétaire n'est pas un exercice simple pour les communes. Les dotations de l'Etat sont en baisse, chaque année, depuis plusieurs années. A Riorges, elles s'élevaient à 1 million 459 000 € en 2013 et sont estimées à 685 000 € en 2019, soit une diminution de plus de la moitié. La baisse des ressources entraine la nécessité de conduire en pluriannualité les projets. Plusieurs opérations importantes ont dû être réalisées sur deux, voir trois, exercices budgétaires : opérations d'urbanisme ou encore rénovation de bâtiments. La gestion financière de la municipalité est rigoureuse. Les dépenses sont contenues et nous disposons d'outils de pilotage performants. Les finances sont saines !

TRAVAUX AU CHÂTEAU DE BEAULIEU

→ 70 000 €

L'éclairage du premier étage a été réalisé en 2018. En 2019, les travaux de rénovation du bâtiment se poursuivront avec le remplacement de l'éclairage au deuxième étage et l'aménagement du rez-de-jardin.

ECLAIRAGE PUBLIC

→ 120 000 €

L'entretien et le renouvellement de l'éclairage public se poursuivent, conformément au schéma directeur.

TRAVAUX DE VOIRIE

→ 1 565 000 €

Plusieurs voies feront l'objet de réfections cette année, dont la route de l'Aéroport et la rue Georges Clémenceau. 500 000 € supplémentaires sont inscrits au budget pour des travaux qui seront réalisés par les services techniques municipaux.

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

→ 1 110 000 €

Parmi les chantiers espaces verts qui seront réalisés cette année : aménagements paysagers rue Iffländer, végétalisation de la place centrale, curage de l'étang du Combray, création d'un verger plaine de la Rivoire.

EQUIPEMENT DES ÉCOLES

→ 23 910 €

Chaque année, du matériel est acquis pour favoriser le confort des écoliers. 10 200 € seront consacrés à de l'équipement informatique.

COMMENT LE BUDGET COMMUNAL SERA-T-IL UTILISÉ ?

Voici comment se répartissent les grandes lignes du budget 2019 de la commune.

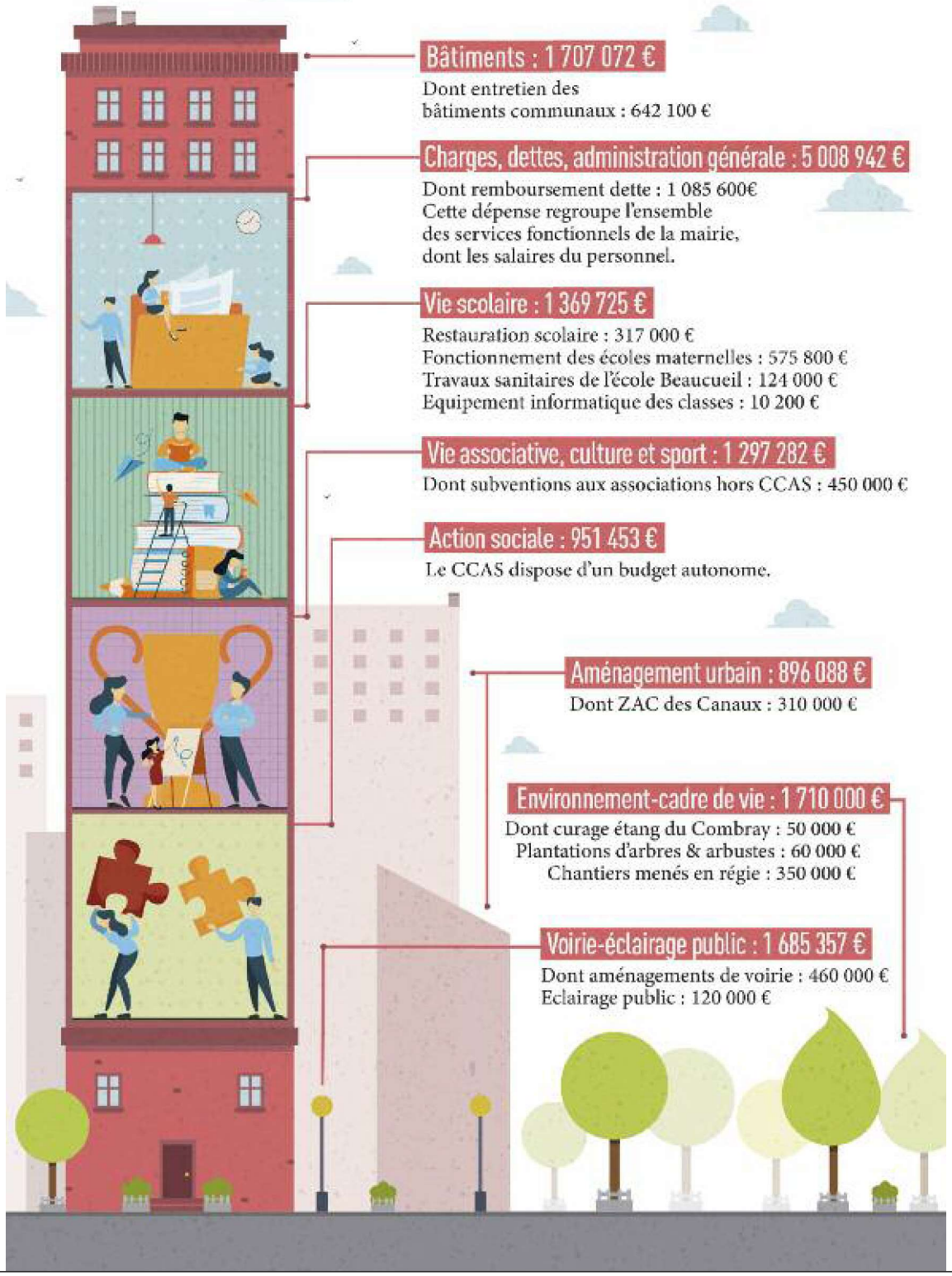

Bâtiments : 1 707 072 €
Dont entretien des bâtiments communaux : 642 100 €

Charges, dettes, administration générale : 5 008 942 €
Dont remboursement dette : 1 085 600€
Cette dépense regroupe l'ensemble des services fonctionnels de la mairie, dont les salaires du personnel.

Vie scolaire : 1 369 725 €
Restauration scolaire : 317 000 €
Fonctionnement des écoles maternelles : 575 800 €
Travaux sanitaires de l'école Beaucueil : 124 000 €
Equipement informatique des classes : 10 200 €

Vie associative, culture et sport : 1 297 282 €
Dont subventions aux associations hors CCAS : 450 000 €

Action sociale : 951 453 €
Le CCAS dispose d'un budget autonome.

Aménagement urbain : 896 088 €
Dont ZAC des Canaux : 310 000 €

Environnement-cadre de vie : 1 710 000 €
Dont curage étang du Combray : 50 000 €
Plantations d'arbres & arbustes : 60 000 €
Chantiers menés en régie : 350 000 €

Voirie-éclairage public : 1 685 357 €
Dont aménagements de voirie : 460 000 €
Eclairage public : 120 000 €

→ Pour aller plus loin : pour en savoir plus sur le budget 2019 et pour consulter notamment les documents qui constituent le budget, rendez-vous sur **www.riorges.fr.**